

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes canaux et forêts en Gâtinais

Séance du 26 Septembre 2017

N°2017-147

Objet: Rapports d'activités des 3 anciennes Communautés de Communes

Date de la convocation : 20 Septembre 2017

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 51 - présents : 44

L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du pôle de Lorris sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Étaient présents : Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Claude GERMAIN, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Ivan PETIT, Monsieur Alain GRANDPIERRE, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Monsieur Patrice RAVARD, Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON (suppléant de Monsieur Jean VALLEE), Monsieur Albert FEVRIER, Madame Evelyne GERMAIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Josette MAILLET (à partir de 19h25), Madame Karine PERRET, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Alain HECKLI, Monsieur Jack LOQUET, Monsieur André PETIT, Madame Nadine ROUSSEAU, Madame Eliane COGNOT, Monsieur Jean-Loup OUDIN, Monsieur Xavier RELAVE, Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Madame Véronique MANTECON, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE (suppléant de Monsieur Yves SOCHAS- à partir de 20h), Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Madame Josseline TURBEAUX, Monsieur Bernard MOINEAU, Madame Christiane BURGEVIN

Absents excusés : Madame Marie-Louise CANAULT donnant pouvoir à Monsieur François JOURDAIN, Madame Isabelle FRANCOIS donnant pouvoir à Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Monsieur Bernard BANNERY, Monsieur Philippe POIRIER, Monsieur Jean VALLEE suppléé par Monsieur Pierre MARTINON, Madame Valérie MARTIN donnant pouvoir à Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Géraud BAKAES donnant pouvoir à Madame Josette MAILLET, Madame Gratiene DES DORIDES donnant pouvoir à Madame Eliane COGNOT, Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT, Monsieur Philippe MOREAU donnant pouvoir à Monsieur Jean-Loup OUDIN, Madame Brigitte LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEBRUN donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET, Monsieur Arnaud CORABOEUF, Monsieur Yves SOCHAS suppléé par Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE

Absents : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire:

Madame Lysiane CHAPUIS

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les communautés de communes de Chatillon-Coligny, du Canton de Lorris, et du Bellegardois ayant fusionné au 1^{er} janvier 2017, il convient de prendre acte des rapports d'activités 2016 de ces trois communautés de communes.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 11 avril 2017 portant adoption des Comptes administratifs 2016 ;

Le Conseil Communautaire :

- **Prend acte** des rapports d'activités des Communautés de communes de Chatillon-Coligny, du Canton de Lorris, et du Bellegardois pour l'année 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Le Président de la Communauté
Albert FEVRIER

